



MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 janvier 2020.

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents tous les membres.

Convocation du 16 janvier 2020.

ORDRE DU JOUR.

Mme le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. BRUNNER Emmanuel.

1. Approbation du compte rendu du 13 décembre 2019.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents, sauf MM. EBERLIN Christian et DURAND Claude - absents lors de la séance.

2. Recensement de la population : recrutement et rémunération des agents recenseurs.

Comme déjà annoncé, la commune est concernée par le recensement de la population en 2020. Celui-ci se déroule du 03 janvier au 15 février 2020 ; à cet effet, la commune a recruté, en tant que vacataires, Mmes MUNSCH Régine et ARMBRUSTER Anja.

Le conseil municipal fixe la rémunération des deux agents recenseurs comme suit :

- 0.55 € par feuille de logement
- 1.00 € par bulletin individuel
- 40.00 € par agent pour la formation
- 100.00 € de forfait par agent pour la préparation et le repérage.

Les charges sociales restent à la charge de la commune.

3. Dotation annuelle à l'école et subvention aux associations.

Après discussion, les élus fixent la dotation de fonctionnement annuelle allouée à l'école à 40 € par enfant.

Par ailleurs, ils maintiennent à 210 € par association, la subvention annuelle attribuée en 2020. Douze associations sont répertoriées dans la commune.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget primitif 2020.

4. Aménagement paysager des abords de l'église et aménagement acoustique de la salle de la Mairie.

Mme le Maire soumet aux élus les devis pour l'aménagement paysager des abords de l'église et du musée. Après examen des travaux de terrassement et de plantations proposés, le conseil municipal approuve cet aménagement et confie les travaux de terrassement à l'entreprise GOERICH Daniel pour un montant de 6 270.10 € hors taxes et les travaux de plantations à l'entreprise JARDIN DESIGN pour un montant de 10 315.12 € hors taxes. Il charge Mme le Maire de soumettre le dossier à la DETR 2020.

Conformément à la délibération du 13/12/2019 approuvant la rénovation acoustique de la salle de réunion de la Mairie, Mme le Maire soumet aux élus la proposition de l'entreprise T.R'ENOV pour la fourniture et la pose d'un faux-plafond démontable ROCKFON Pacific et la création d'un cadre décaissé pour un contour de lumière indirecte. Le devis s'élève à 2 241.14 € hors taxes. Après débat, les élus approuvent le devis et demandent à Mme le Maire de soumettre ce projet à la DSIL 2020.

5. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020.

Vu que le budget primitif 2020 n'est pas encore voté, les élus autorisent Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, à savoir :

- Article 21311 pour un montant de 3 000 €,
- Article 2128 pour un montant de 20 000 €.

6. Divers.

Mme le Maire fait part aux élus du souhait de l'équipe paroissiale, en l'occurrence le pasteur ROTH, de sensibiliser les jeunes confirmands à notre environnement et à la préservation de notre planète. A ce titre, symboliquement, ils proposent la plantation d'un arbre fruitier par binôme, soit 4 arbres au total, au verger de l'école.

Mme le Maire rappelle aux élus l'obligation réglementaire de contrôle et de vérification annuels des équipements sportifs et des aires de jeux de la commune.

La société SATD de Russ, spécialisée dans ce genre de prestations, a fait une proposition de contrat sur deux, ou sur quatre ans pour l'aire de jeux à l'école maternelle, pour le city-stade, pour les cages de but du terrain de football et du terrain d'entraînement.

Après discussion, les élus approuvent la conclusion d'un contrat – Formule EQUILIBRE - sur 4 ans pour les équipements sportifs et pour l'aire de jeux et autorisent Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

Mme le Maire fait part aux élus des ateliers « Du Peps pour ma Mémoire » qui se sont déroulés de Septembre à Décembre 2019 à Langensoultzsch et qui ont connu un vif succès. Dans la continuité, des ateliers « Bouger pour rester actifs » seront proposés dès le 19 février 2020 à la salle socioculturelle de Langensoultzsch. De plus amples informations sont mentionnées dans le bulletin municipal.

Mme le Maire fixe avec les élus les prochaines séances :

- Vendredi 28 février 2020 – Comptes Administratifs 2019 / Budgets Primitifs 2020.
- Jeudi 05 mars 2020 – Approbation du PLU

M. FULLENWARTH Bertrand demande la mise en place de la limitation de vitesse à 40 km/h dans l'agglomération.

La séance est levée à 21h30.

Pour copie conforme.
Langensoultzsch, le 24 janvier 2020.
Mme le Maire – Evelyne LEDIG

